



ARRETE
Portant réglementation de la circulation

N° 155/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

- VU** le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-2, L.141-2, R.116-2 et R.141-14 ;
- VU** l'Arrêté Préfectoral du 22 FEVRIER 1965 portant règlement général sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
- VU** le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R.610-5 ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R.44, R.225 et 225-1 ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L.2512-13 ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
- VU** la demande en date du 22 octobre 2025 de l'entreprise SIGNATURE,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des piétons lors de l'installation d'un nouveau dispositif de signalisation sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle de Truchtersheim ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de l'installation d'un nouveau dispositif de signalisation sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle de Truchtersheim, la chaussée pourra être rétrécie au droit du chantier mobile.

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables **du 24 au 28 octobre 2025 inclus**.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – CF 024) et sera mise en place par l'entreprise SIGNATURE, chargés des travaux.

ARTICLE 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N°153/2025 établi le 17.10.2025.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le COMMANDANT de la BRIGADE de GENDARMERIE de TRUCHTERSHEIM – cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS - arretes@sis67.alsace
- La société SIGNATURE - julien.dufay@signature.eu
- AFFICHAGE ET ARCHIVE.

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 23 OCTOBRE 2025

LE MAIRE
Justin VOGEL